

# Relations UE/Afrique du Sud: partenariat stratégique

2006/2234(INI) - 17/10/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur le partenariat Union-Afrique du Sud qui définissent la vision du Conseil sur les futures relations de l'Union avec ce pays. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

Le Conseil réaffirme tout d'abord sa volonté d'œuvrer à la réalisation d'un véritable partenariat privilégié et stratégique avec l'Afrique du Sud en complément de la stratégie de l'UE actuelle à l'égard de l'Afrique. Il reconnaît le rôle important de l'Afrique du Sud sur le continent africain et dans le monde et note que les Parties ont des valeurs et des intérêts communs, notamment sur des questions de paix et de sécurité, de développement durable, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de bonne gouvernance.

Ce faisant, le Conseil souligne que le processus de mise en place d'un partenariat stratégique doit se fonder sur un dialogue ouvert, concret et transparent entre les Parties et être mené dans un contexte de compréhension mutuelle et d'adhésion au processus. Il accueille avec satisfaction la communication de la Commission comme point de départ pour engager des négociations avec ce pays pour l'adoption d'un cadre unique et cohérent des relations bilatérales. Ce cadre devrait avoir des objectifs définis de manière claire et conjointe, couvrir tous les domaines de la coopération et associer l'ensemble des acteurs concernés.

Pour le Conseil, le partenariat stratégique devrait s'établir sur la base des relations existantes et devrait les renforcer et leur apporter une valeur ajoutée, tout en respectant pleinement les obligations internationales en matière de droits de l'homme et le Consensus européen en matière de développement. Ce partenariat devrait être cohérent avec l'accord sur le commerce, le développement et la coopération actuel (ACDC), les négociations en vue d'un accord de partenariat économique avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, les documents de stratégie par pays ainsi que les priorités définies par l'Afrique du Sud aux niveaux national, régional et africain.

Dans ce contexte, la coopération actuelle entre l'UE et l'Afrique du Sud devrait être renforcée en passant par le dialogue politique sur des questions d'intérêt commun comme la prévention et le règlement des conflits en Afrique ou la coopération économique durable (en appliquant intégralement les dispositions de l'ACDC concernant les domaines liés au commerce) et en étendant la coopération aux domaines social, culturel et environnemental.

Le Conseil a, par ailleurs, salué l'intention d'élaborer un plan d'action opérationnel, pragmatique et mesurable pour la mise en œuvre du partenariat stratégique, en coopération avec les États membres, la Communauté et l'Afrique du Sud. Du côté de l'UE, la mise en œuvre du plan d'action devrait être un exercice conjoint auquel tant les États membres que la Communauté contribueront utilement, en fonction de leurs domaines de compétences respectifs.

Enfin, le Conseil a réaffirmé sa volonté de poursuivre le dialogue avec l'Afrique du Sud en vue de parvenir à une communauté de vues sur le partenariat stratégique lors du Conseil de coopération conjoint de novembre 2006.